



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 632-2019

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2019, le conseil a adopté le **Projet de Règlement # 632-2019 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Ce projet de règlement consiste à modifier le règlement relatif aux PIIA afin de retirer les références à la démolition d'immeubles.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 2 juillet 2019 à 19 h** à la Mairie de Saint-Esprit, sise au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Saint-Esprit, ce 5^e jour de juin 2019.

- *Original signé* -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière